

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 4 juillet 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

**N° : 2023/01**

### **Elections et décisions afférentes**

- **Composition du  
Conseil  
d'administration**
- **Election du  
président(e) et du  
Vice-Président(e)**

14 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Violaine RICHARD (CR), Christophe MADROLLE (CR), Eric HANSEN (OFB), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Marion MAGNAN (CD04), Gilles VINCENT (Métropole TPM), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Patricia LEVY LEONESIO (FNE), Jean MANGION (PNRs), Gérard BRUN (Chambre régionale d'Agriculture), Jean-Yves PETIT (CESER), Cécile CHERY (ADEME),

3 Pouvoirs : Philippe CARLES (CCIR) excusé, donne pouvoir à Anne CLAUDIUS-PETIT, Sophie SEJALON (Conservatoire du littoral), excusée, donne pouvoir à Eric HANSEN (OFB), Magali GOLIARD (LPO) excusée donne pouvoir à Jean-Yves PETIT (CESER)

06 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Sébastien FOREST (DREAL), Marielle FABRE (CD84), Richard CHEMLA (Métropole NCA), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Julie DELAUGE (CEN), Bertrand LIENARD (CBNA)

17 Participaient également (non-votants) : Céline GASPARD OSTY (CR), Philippe PIERRON (Agence de l'eau), Patrick MATHIEU (CD04), François FOUCHIER (Conservatoire du littoral), Amine FLITTI (LPO), Hélène SOUAN (DREAL), Géraldine POLLET (DGATEDD), Jean-Philippe CHAUVIN (GA), Marion CLEMENT (TPM), Marc MAURY (CEN), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 14 sur 23  
Quorum atteint**

- Vu** Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;
- Vu** La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et le décret n° 2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française de la biodiversité, modifié par le décret n° 2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- Vu** L'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur signé le 26 juin 2023 et publié le 29 juin 2023 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement » de Provence-Alpes-Côte d'Azur par transformation du syndicat mixte ARPE-ARB et portant modification statutaire ;
- Vu** Les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement » de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Considérant** Que l'article 8 des statuts de l'EPCE indique que le conseil d'administration compte 25 membres et est composé comme suit :

- 15 représentants de personnes publiques, qui détiennent la majorité des sièges :
  - 4 représentants de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
  - 2 représentants de l'Office français de la biodiversité ;
  - 1 représentant de l'Etat en région ;
  - 1 représentant du Département de Vaucluse ;
  - 1 représentant du Département des Alpes de Haute-Provence ;
  - 1 représentant de la Métropole de Nice Côte d'Azur ;
  - 1 représentant de la Métropole de Toulon Provence Méditerranée ;
  - 1 représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon ;
  - 1 représentant de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
  - 1 représentant de l'ADEME ;
  - 1 représentant du Conservatoire du littoral.
  
- 2 personnalités qualifiées dans les domaines de compétences de l'Etablissement :
  - 1 représentant du Conservatoire Botanique National Alpin ;
  - 1 représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional.
  
- 4 représentants de fondations et d'associations :
  - 1 représentant de l'association Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
  - 1 représentant de l'association France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
  - 1 représentant de l'association Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
  - 1 représentant de l'association de Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur.
  
- 2 représentants des secteurs économiques concernés :
  - 1 représentant de la Chambre régionale du commerce et de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
  - 1 représentant de la Chambre régionale d'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
  
- 2 représentants du personnel.

**Considérant** Que les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales sont représentés au conseil d'administration par leurs représentants désignés par leurs organes délibérants en leur sein pour la durée de leur mandat électif restant à courir au jour de leur désignation.

Que les établissements publics sont représentés au conseil d'administration par leur représentant désignés selon les modalités qui leurs sont propres.

Que les personnes qualifiées et les représentants des associations, fondations, du secteur économique sont désignées conjointement par les collectivités territoriales, les groupements de collectivités, l'Etat et les établissements publics membres, pour une durée de trois ans renouvelable.

Que conformément à l'article 11 des statuts de l'EPCE, le Président du conseil d'administration est élu par celui-ci en son sein, à la majorité des deux tiers, pour une durée de trois ans renouvelables, qui ne peut excéder, le cas échéant, le mandat électif qui justifie sa qualité de membre du conseil d'administration. Il est assisté d'un Vice-président désigné dans les mêmes conditions qui peut remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :**

- de désigner les représentants suivants :

Pour les personnes qualifiées

Monsieur Bertrand Lienard, directeur du Conservatoire Botanique National Alpin

Monsieur Jean-Yves Petit, président de la commission environnement du Conseil Economique, Social et Environnemental de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour les représentants des associations fondations

Monsieur Jean Mangion, président de l'association Réseau des parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Madame Magalie Goliard, co-directrice de la Ligue de protection des Oiseaux

Madame Patricia Levy Leonésio, France Nature Environnement

Madame Julie Delauge, directrice adjointe du Conservatoire des espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour les représentants du secteur économique

Monsieur Philippe Carles, Chambre régionale du Commerce et de l'Industrie Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur Gérard Brun, Chambre régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur

- d'acter la composition suivante du conseil d'administration

	<b>Structures</b>	<b>Représentants actés</b>	<b>Désignation</b>	<b>Nbre de voix</b>
1	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Anne Claudius-Petit, conseillère régionale	Délibération Région n°220627	8
2	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Georges Botella, conseiller régional		8
3	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Christophe Madrolle, conseiller régional		8
4	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Violaine Richard, conseillère régionale		8
5	Office Français de la Biodiversité	Eric Hansen, directeur	Délibération OFB n°2023-02	4
6	Office Français de la Biodiversité	Frédérique Gerbeaud Maulin, directrice adjointe		4
7	Département de Vaucluse	Marielle Fabre, conseillère départementale	Délibération Département de Vaucluse n°2023-87	2
8	Département des Alpes de Haute Provence	Marion Magnan, Vice-Présidente	Délibération Département des Alpes de Haute Provence n°II-ENV-2 du 24/03/23	2
9	Métropole Nice Côte d'Azur	Richard Chemla, Vice-Président Transition écologique	Délibération Métropole NCA n°9.1 du 27/03/23	2
10	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Gilles Vincent, Vice-Président Transition écologique	Délibération Métropole TPM n°23/03/061	2

11	Communauté d'agglomération du Grand Avignon	Philippe Armengol, Vice-Président Transition écologique	Délibération Grand Avignon n°C20230403/004	2
12	Etat en région	Sébastien Forest, directeur, DREAL		2
13	Agence de l'eau	Annick Mièvre, directrice	Délibération n°2022-16	4
14	Conservatoire du littoral	Sophie Sejalon, directrice adjointe		1
15	ADEME	Cécile Chery, directrice adjointe		1
16	Association Ligue pour la Protection des oiseaux	Magali Goliard, co-directrice		1
17	Association France Nature Environnement	Patricia Levy Leonésio		1
18	Conservatoire des Espaces Naturels	Julie Delauge, directrice adjointe		1
19	Association du réseau régional des parcs naturels régionaux	Jean Mangion, Président		1
20	Chambre régionale du commerce et de l'industrie	Philippe Carles		1
21	Chambre régionale d'agriculture	Gérard Brun, Vice-Président		1
22	Personnalité qualifiée	Bertrand Lienard, directeur du Conservatoire Botanique National Alpin		1
23	Personnalité qualifiée	Jean-Yves Petit, président de la commission environnement - Conseil Economique, Social et Environnemental Régional		1
24	Représentant du Personnel	Elections à venir		1
25	Représentant du Personnel	Elections à venir		1

- D'élire Madame Anne CLAUDIUS-PETIT, présidente de l'ARBE :
  - Pour : 14                    contre : 0    abstention : 0
  - Nombre d'élus présents ou représentés : 14 /23
  - Elue au 1<sup>er</sup> tour à la majorité
  
- D'élire, Vice-Président de l'ARBE :
  - Pour : 14                    contre : 0    abstention : 0
  - Nombre d'élus présents ou représentés : 14 /23
  - Elue au 1<sup>er</sup> tour à la majorité

Fait et délibéré à Marseille, le 4 juillet 2023

Pour copie conforme,  
**La Présidente,**  
**Anne CLAUDIUS-PETIT**

